

# **Compte rendu de la séance du mercredi 26 janvier 2022**

Secrétaire(s) de la séance:  
Roselyne DESCHAMPS

## **Ordre du jour:**

Présentation et validation des projets soumis aux contrats territoriaux

## **Délibérations du conseil:**

### **Projets Contrats Territoriaux 2022-2025 ( DE 2022\_011)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

*Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil [Municipal

**APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous.

<b>Nom du projet</b>	<b>Montant des travaux HT</b>	<b>Année de commencement des travaux</b>
Mise en conformité de la STEP	16 258 €	2022
Construction de garages communaux	200 000 €	2024
Rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole	184 004 €	2024
Aménagement de la place de la Mairie	100 000 €	2025
Réalisation d'un point d'eau DECI dans l'ancien réservoir SNCF	25 764 €	2024
Rénovation énergétique des logements sous l'Ecole	49 000 €	2025
Rénovation énergétique des logements salle Dussaut	27 500 €	2024

Rénovation énergétique du logement de la Mairie	26 500 €	2023
Programme de rénovation du réseaux AEP dans le cadre d'un gestion patrimoniale	862 043 €	2022
Complément de subvention pour les 3 logements de l'ancienne poste	216 566 €	2022
Chauffage de la piscine municipale pour favoriser le "savoir-nager"	36 768 €	2023
Voirie 2022-2025	100 000 €	2023
Réalisation d'un terrain multisport	101 051 €	2022

**PROPOSE** d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Autoriser d'engager les dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget ( DE 2022 012)

Au regard des dispositions de l'article L.612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante peut autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts à l'exercice N-1.

Pour la Commune en 2021, ces crédits s'élevaient à 395 776 euros. Au regard des dispositions réglementaires l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget peut être ouvert à hauteur de 98 944 euros.

Il vous est proposé la répartition suivante :

Chapitre 21 :

21571 : 15 000 euros

2132 : 83 944 euros

Le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré adopte cette proposition à l'unanimité.

Demande d'un complément de subvention au Département pour la rénovation des logements de l'ancienne poste ( DE 2022 013)

Le Maire explique qu'il est possible d'un demander un complément de subvention au Conseil Départemental concernant le projet de logements de l'ancienne poste dans le cadre des contrats territoriaux 2022-2025.

Monsieur Le Maire explique que le montant initial des travaux avait été sous-évalué et que, de plus, le projet subit l'augmentation des prix dans le secteur du bâtiment.

Montant total de l'opération : 216 566 € H.T.

- Etat au titre de la DSIL : 62 880 € H.T.
- Région au titre du Dispositif d'amélioration du logement communal et de la pose d'une chaudière à bois : 42 364 H.T.
- Département au titre des contrats territoriaux : 30 000 € H.T.
- Complément du département au titre des contrats territoriaux 2022-2025 : 37 621 € H.T.
- Commune : 43 701 € H.T.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à saisir une nouvelle fois Mme La Présidente du Conseil départemental pour un complément de subvention de 37 621 euros

Le Conseil Municipal après en avoir valablement délibéré autorise Monsieur Le Maire à demander le complément de subvention au Conseil Départemental.

Le Maire,  
Pascal MARCHELIDON